

Remorque de travail

Marque de fabrique

F E U E R S C H U T Z

Type

LTA 550

Fiche d'homologation No

CH 9282 02

Constructeur
IdentificationFEUERSCHUTZ MESSER AG, Gewerbezentrum, 3123 Belp
sur la plaquette du constructeur "LTA 550"

Plaquette constructeur

à l'avant, à gauche sur la traverse

Numéro du châssis

en haut sur le timon

Importateur principal

-

Véhicule homologué

81-2/1

Châssis

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

caoutchouc

Direction

-

Frein de service

-

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, avec 2 câbles de sécurité

Carrosserie

remorque-échelle

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

3730-5730

Largeur

1200

Hauteur

925

Porte à faux

av

av

2300-4300

ar

ar

1430

Empattement

-

Voie

av

ar

1020

Dist. anneau axe

av

ar

2300-4300

Distance pivot

-

axe ar

Timon réglable; dimensions sans échelle

Poids

Poids à vide

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

Garantie fabrique

Dimens. pneus

Ply / bar

Charge

pour V max

Vitesse maximale selon constructeur

Vitesse maximale selon tenue de route

avant

arrière

total

selon bulletin de pesage

100 +)

550

550

155 R 12

- / 2,6

880

100

80

80

Equipement §)		Moteur de travail	
Feux rouges	_____	Marque	_____ Type _____
Feux stop	_____	Bruit	_____ à t/min _____
Clignoteurs	av _____	Silencieux	_____
	ar _____	Mesure des gaz	_____
Catadioptrés	av <u>I (E)</u>	Déparasitage	_____
	lat. <u>I (E)</u>		
	ar <u>CH 1 0910 01</u>	Indications pour le permis de circulation	
Feux de gabarit	av _____	Genre remorque	<u>Remorque de travail</u>
	lat. _____	Marque et type	<u>FEUERSCHUTZ LTA 550</u>
	ar _____	FH-No CH	<u>9282 02</u>
ar vers l'av	_____	Carrosserie	<u>remorque-échelle</u>
Eclairage plaque	_____	Poids à vide	_____ Charge utile _____
Cale	_____	Poids de service	<u>sel. bull. pesage</u> Poids total _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) De nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, les remorques des services du feu seront munies d'un feu blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière (OCR 30/1).

Lors de l'utilisation industrielle, les feux prescrits sont obligatoires; seront contrôlés à l'immatriculation.

+) Lorsque la charge sur le timon dépasse 70 kg, une béquille réglable est obligatoire (OCE 66/3).

Lieu et date de l'homologation Bellach, 09.11.81

Service fédéral d'homologation